



CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260417-2026-077-DE

2026-077

Séance du 17 avril 2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Désignation des membres de la Commission Communale Consultative d'aide à la désignation des candidats aux Logements Sociaux

L'an deux mil vingt-six, le 17 avril à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Étaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAOUI, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), Henriette MELIZER, Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Sabrina MESLEM, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Kévin ZINDY, Cyril ABEL, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, François-Xavier VALENTIN, Yelikh BOUANDZI, Ali BOUJERFAOUI, Ninos OCLIN, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Ul Zaman TAHAWAR	pouvoir à	Hassan HAMMANE
Cyril MOUGEOT	pouvoir à	Sabrina MESLEM
Elodie LEMONNIER	pouvoir à	Grégory FOURNIER
Inès HERBADJI	pouvoir à	Khadidja BOUGUELMOUNA
Laetitia BEN ATOUIL	pouvoir à	Thomas MENDY
Julia UZAN	pouvoir à	Odile STANCIU

Secrétaire de séance : Sabrina MESLEM

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L441-1 et R441-3,

Vu la loi ELAN n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 complétée,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L441 et R441-3,

Vu la délibération n° 2024-135 du 26 septembre 2024 relative à la mise en place de la Commission Communale Consultative d'aide à la désignation des candidats aux Logements Sociaux et le règlement intérieur,

Considérant que la loi du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), a mis en place deux réformes subsidiaires pour la procédure d'attributions de logement : La cotation de la demande à l'échelle de chaque EPCI et le passage de la gestion en stock à la gestion en flux,

Considérant que ces deux réformes visent l'amélioration du fonctionnement du système d'attributions pour répondre de manière plus efficiente à la demande de logement,

Considérant que la cotation est commune à l'ensemble du territoire de l'Agglomération Roissy Pays de France,

Considérant que les désignations des candidats se font dans le respect des orientations de la commission intercommunale du logement, notamment de son document cadre d'orientation et de la convention intercommunale d'attribution,

Considérant qu'il convient de désigner 8 représentants de la ville, en plus du Maire Président de droit, pour siéger au sein de la Commission Consultative d'aide à la désignation des Candidats aux Logements Sociaux,

Sur le rapport présenté par Grégory FOURNIER, Adjoint au Maire, chargé du logement,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : De nommer en qualité de membres titulaires de la Commission Consultative d'aide à la désignation des Candidats aux Logements Sociaux :

- Le Maire en qualité de Président,
- Grégory FOURNIER, Adjoint au Maire, en charge du logement en qualité de Vice-Président,
- Khedoudja HADJADJ,
- Sihem BSILA,
- Chantal GROLIER.

Article 2 : De nommer comme membres suppléants de la Commission Consultative d'aide à la désignation des Candidats aux Logements Sociaux :

- Nabil CHABANE,
- Marina RIBEIRO,
- Aristote ZOLA,
- Patricia DELOISON-HUCHER.

Fait et délibéré en séance le 17 avril 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 27.04.26
Et notifié ou publié par extrait le 24.04.26
Pour le Maire et par délégation